

**INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN VERTU DE LA
DELEGATION DE POUVOIR ACCORDEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Il est porté à la connaissance de l'assemblée communautaire qu'en vertu de la délégation de pouvoir accordée par délibération du conseil communautaire du 11 juillet 2020, aux termes de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales et des articles L2322-1 et L2322-2 du code général des collectivités territoriales, le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin a été amené à prendre des décisions relatives :

. à la signature d'une convention avec l'Association Ma Camping de Limoges, représentée par sa Présidente Madame Annette Marsac, relative à la mise à disposition gratuite de la salle de réunion de l'aire d'accueil de Saint-Junien, pour la mise en place de séances sportives adressées aux enfants des gens du voyage et encadrées par un professionnel qualifié les durant les vacances scolaires de février 2024 – Décision n° 2024/011 du 1^{er} février 2024 ;

. à la modification n°5 de l'acte constitutif de la régie de recettes des gîtes de la Chassagne – Décision n° 2024/012 du 1^{er} février 2024 ;

. à la signature de la convention de mise à disposition à titre précaire du local sis 6 chemin Notre Dame du Goth à Monsieur Laurent NERAUDEAU, à compter du 15 février 2024 pour un mois – Décision n° 2024/031 du 13 février 2024 ;

. à la signature de la convention et ses avenants éventuels avec le commandant de la compagnie de brigades de gendarmerie de Saint-Junien pour l'attribution d'un créneau de natation au centre aqua-récréatif à Saint-Junien – Décision n° 2024/032 du 14 février 2024 ;

. à la signature d'une convention qui prolonge les missions de travaux de bâtiments, d'entretien et d'aménagement des espaces verts et publics dans le cadre d'un chantier d'insertion, sur tous les sites et équipements de la commune de Saint-Junien, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2023 – Décision n° 2024/033 du 14 février 2024 ;

. à la signature d'un contrat de lignes de trésorerie pour le budget ordures ménagères avec la Caisse d'Epargne pour un montant de 1 300 000 € – Décision n° 2024/034 du 16 février 2024 ;

. à la signature d'une convention de la formation de Monsieur Laurent FANJUL au 'Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur Sauveteur' au CREPS de Poitiers – 86580 VOUNEUIL-SOUS-BIARD, les 6, 7 et 8 mars 2024, pour un montant de 180,00 € TTC – Décision n° 2024/035 du 26 février 2024 ;

. à la signature d'une convention avec la Mairie d'Oradour-sur-Glane, représentée par son Maire en exercice, monsieur Philippe LACROIX, pour la mise à disposition à titre gracieux de la salle Robert LAPUELLE le mercredi 10 avril 2024 de 17h00 à 23h00, pour une audition des classes de cuivres du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal – Décision n° 2024/036 du 26 février 2024 ;

Information portée à la connaissance de l'assemblée
communautaire le 7 mars 2024,
Le Président,